Image not found or type unknown

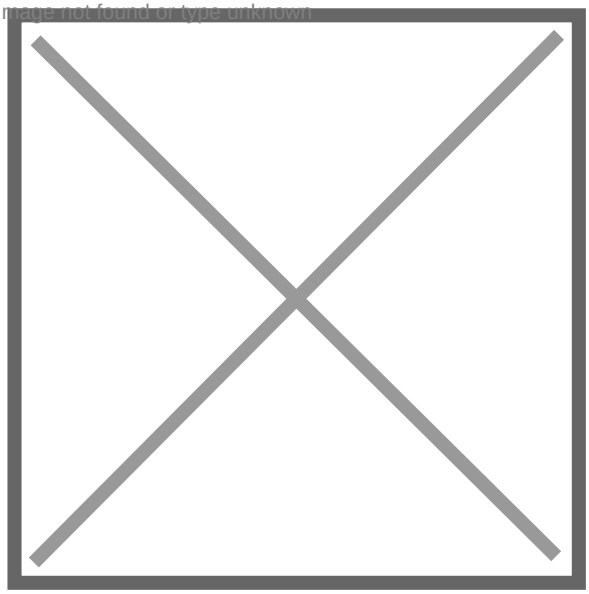

Litige assurance automobile

Par **Leaf**, le **03/07/2018** à **20:14**

Bonsoir,
depuis le mois de février, j'ai un souci de taille avec xxxxxx Assurances. Contacté via internet, ce courtier m'a appelée, m'a demandé 115€, envoyé une liste de pièces à fournir, et m'a envoyé une attestation provisoire d'1 mois d'assurance. J'ai envoyé les documents demandés (attestations sur l'honneur, photos du véhicule, relevés d'information...), s'en sont suivis d'autres attestations sur l'honneur, puis plus rien. Aucune réponse à mes mails, personne n'appelle. J'appelle la hotline (80 cts€/mn), et j'apprends que mon contrat a été suspendu le lendemain de la fin du mois d'assurance pour "non présentation de pièces", et évidemment, transmission à l'Agira. Il m'est dit lorsque j'appelle qu'un nouveau devis doit m'être envoyé. Bref, mon véhicule n'est pas assuré, je souhaite que ce contrat soit résilié mais je ne reçois aucune réponse aux mails que j'envoie. J'ai appelé la BDAF et l'ACPR, je compte monter un dossier, il faut que ces pratiques frauduleuses cessent. Merci d'avance pour vos réponses.
HELP
PS : plus d'infos sur demande.

Par **chaber**, le **03/07/2018** à **20:44**

Bonjour
[citation]ce courtier m'a appelée, m'a demandé 115€, envoyé une liste de pièces à fournir, et m'a envoyé une attestation provisoire d'1 mois d'assurance.[/citation]

Note de couverture validité 1 mois avec garantie immédiate

[citation]J'ai envoyé les documents demandés (attestations sur l'honneur, photos du véhicule,

relevés d'information...), s'en sont suivis d'autres attestations sur l'honneur, puis plus rien.[/citation]

en LRAR ?

[citation] j'apprends que mon contrat a été suspendu le lendemain de la fin du mois d'assurance[/citation]normal vu ma réponse ci-dessus

[citation]mon véhicule n'est pas assuré, je souhaite que ce contrat soit résilié [/citation]Une note de couverture est valable 1 mois. Si le contrat n'est pas établi et signé vous êtes libre face à ce courtier.

Un courtier représente son client auprès d'un assureur, contrairement à un agent général qui représente sa Compagnie.

En parcourant Internet vous pourrez constater de nombreuses critiques sur cet organisme.

Par **Leaf**, le **03/07/2018** à **20:47**

Merci, la LRAR part demain matin. Avez-vous connaissance d'articles du code des assurances qui me permettraient d'étayer mon propos ?
Cdlt

Par **chaber**, le **04/07/2018** à **06:50**

bonjour

l'envoi d'une LRAR ce jour ne servira à rien, vu les délais d'une note de couverture depuis février.

Si dans le délai imparti d'un mois le contrat définitif n'est pas signé il n'y a plus de garanties, donc pas d'assurance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés